

Information journalière pour l'accès aux massifs forestiers exposés aux risques feux de forêts

Prévision pour le

mardi 15 juillet 2025

(mise à jour : 14/07 à 17h21)

- E** Accès et travaux interdits dans tous massifs forestiers, extrême vigilance requise
- Accès interdit hors ZAPEF (Zones d'accueil du public en forêt autorisées, voir liste ci-dessous**) et travaux interdits, conditions d'accès particulières sur les îles de Port-Cros et Porquerolles*
- Accès déconseillé et travaux pouvant être à l'origine d'un départ de feu interdits, sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h avec dispositif d'extinction (groupe motopompe avec réserve d'eau de 400L – précisions dans l'arrêté préfectoral cité ci-dessous*)
- Accès autorisé, travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier
- Accès et travaux autorisés

**Liste des ZAPEF :

- Calanque Port d'Aïon
- Cascade de Sillans
- Base nature de La Môle
- Mine de Cap Garonne du Pradet

